

L'édito

Ariane Dayer
Rédactrice
en chef



La femme en rouge

Comme l'histoire est souvent chienne et ingrate, elle ne retiendra que ces quelques secondes: une femme en rouge qui a parlé, pleuré, et s'est enfuie le dos voûté. Rien en fait. Les livres oublieront Theresa May, ne retenant peut-être que les mots prononcés pour lui «rendre hommage» après l'annonce de sa démission: échec, incapacité à gouverner, erreur d'évaluation, on en passe et des pires.

Bien sûr, le départ était inévitable, la situation infernale, et les critiques ne puisent pas seulement dans le machisme. Theresa May a commis des erreurs, surtout ces élections anticipées de 2017, mal bâties, qui se sont retournées contre elle. Mais le paternalisme à son égard est bien là, qui transforme les qualités de la première ministre britannique en handicaps majeurs et qu'il s'agit de lister avec une moue dédaigneuse. Elle serait «consciente», «appliquée», ou - ô effroi - «travaillieuse». Si, après ça, il reste une jeune fille qui ait envie de faire de la politique en Grande-Bretagne, c'est qu'elle est sourde, aveugle et amnésique depuis trois ans.

Est-on vraiment coupable quand on n'a pas réussi à remplir une mission qui était de toute façon impossible?

Quand, soumise aux injonctions les plus contradictoires, on subit trois rejets d'accord par le parlement britannique, deux votes de défiance, 35 démissions de ministres, d'innombrables trahisons, coups bas et jets de cynisme. Quand on est écartelée, de plus

en plus seule à tenter de souder des buts injoignables, réaliser le Brexit sans faire de casse. Est-on vraiment coupable quand, à force de tenter toutes les solutions, on finit par passer soi-même pour le problème?

La politique britannique est devenue une telle cafetière en perpétuelle implosion que l'on peut craindre qu'il ne suffira pas de changer une personne pour réparer les choses. Le système s'est trop accommodé de la succession de fièvres et de paralysies, de moments d'autodestruction. Comme un symbole de plus de la débâcle générale, cette démission survient à la veille du week-end d'élections européennes déjà préoccupantes pour la stabilité du continent. Partout où l'on regarde, l'inquiétude naît.

Dans quelques semaines, Theresa May sortira de l'histoire, elle sera oubliée. Cible de toutes les violences, elle mérite que l'on s'attarde un peu sur ses derniers mots: «Ce travail a été l'honneur de ma vie. J'ai eu l'occasion de servir le pays que j'aime.» Quand la mission politique est impossible, il n'y a pas de honte à avoir essayé de la remplir. Theresa May n'était pas une anecdote, mais une femme d'État.

ariane.dayer@lematindimanche.ch

Le service citoyen tient une chance historique de s'imposer

CONSCRIPTION Faut-il obliger chaque jeune - homme ou femme, Suisse ou étranger - à servir la patrie? L'idée séduit des élus de tous les partis et bénéficie surtout de la bienveillance de Viola Amherd.

FLORENT QUIQUEREZ
florent.quiquerez@lematindimanche.ch

La bataille du service citoyen obligatoire est relancée. C'est Viola Amherd qui a remis le dossier sur le devant de la scène. Dans une interview publiée dimanche passé dans nos pages, la ministre de la Défense envisageait cette option qui veut que chaque jeune donne de son temps pour la patrie. Quand bien même l'idée avait été enterrée en 2016. «Qui vous dit que les mentalités n'ont pas changé? lâchait la PDC. Je ne veux pas m'empêcher de réfléchir à des réformes parce que le parlement les a refusées il y a cinq ou dix ans.»

Des propos inespérés pour l'association ServiceCitoyen.ch. Ils interviennent en effet alors qu'une initiative populaire est en préparation pour instaurer un service universel à la place d'une obligation de servir masculine. «En tant que membres d'une collectivité, nous avons tous des droits et des devoirs», détaille Noémie Roten, coprésidente de l'association. Un tel service aurait le mérite de redonner un souffle à l'esprit de milice en perte de vitesse. Nous devons impérativement prendre contact avec la conseillère fédérale Amherd.»

Révélee par la RTS, l'initiative comprendrait trois points. D'abord, chaque citoyenne ou citoyen devrait s'engager au service de la collectivité et de l'environnement. Ensuite, cet engagement pourrait

prendre la forme d'un service militaire ou d'un autre service d'intérêt public (service civil, protection civile, pompiers volontaires, voire mandats politiques communaux). «Mais en précisant que les effectifs de l'armée doivent être garantis», glisse Noémie Roten. Enfin, l'idée est de ne pas fermer ce service aux étrangers, mais l'accès à l'armée leur serait interdit.

Le vent a tourné

Les initiants auraient souhaité que ce projet reste sous les radars durant quelques mois encore. Pourquoi? Pour ne pas interférer avec la probable votation sur le service civil, dont le référendum est programmé (*lire encadré*). L'idée était aussi d'avoir le temps de fédérer un maximum de soutien. Car le service citoyen séduit à gauche et à droite. Avant qu'il ne devienne mair de Berne, l'écologiste Alec von Grafenried l'avait proposé au National. Beat Flach (PVL/AG) a fait de même. En Suisse romande, on se souvient du projet développé par le conseiller d'État Pierre Maudet et Hugues Hiltbold (PLR/GE). Dernier à avoir essayé, Mathias Reynard (PS/VS) en 2014. Autant de tentatives qui n'ont débouché sur rien.

Mais le vent a tourné. «La configuration politique est désormais favorable avec une

«Je ne veux pas m'empêcher de réfléchir à des réformes parce que le parlement les a refusées il y a cinq ou dix ans»

Viola Amherd, conseillère fédérale en charge de la Défense



Si les uns voient dans le service citoyen une façon de participer au vivre-ensemble, d'autres l'envisagent comme une forme déguisée de travail forcé.

cheffe de département ouverte et une pression qui vient de la société civile, réagit Mathias Reynard. Ce ne sont plus trois élus qui prêchent dans le désert. «Des sections Jeunes des partis bourgeois ont déjà donné des a priori favorables. Noémie Roten croit même que le projet a suscité l'intérêt de Guy Parmelin.

Hugues Hiltbold est prêt à reprendre le combat: «La réduction des effectifs de l'armée fait que de nombreux jeunes qui ont envie de s'engager pour le pays n'en ont plus l'occasion.» S'il émet toutefois des doutes sur le fait d'obliger les femmes - préférant en faire un choix facultatif - il soutient l'idée d'intégrer les étrangers - «ce serait un excellent moyen d'intégration».

commence souvent sa vie professionnelle avec du retard.

C'est un argument que je peux entendre. L'obligation de servir pour les hommes n'est plus totalement réalisée avec ceux qui s'y soustraient par la «voie bleue» ou le service civil par confort personnel. Mais ce projet va affaiblir l'armée. Ce n'est plus le service militaire qui serait obligatoire, mais le service de milice. C'est un changement de paradigme. L'idée de service citoyen obligatoire relève donc le service militaire à une option facultative. Et ça change tout. Je ne pense pas que le service citoyen qui veut remplacer le «devoir» d'effectuer son service militaire par un «vouloir» fantasmé permettra de garantir les effectifs de l'armée.

Cette idée n'est-elle pas plus égalitaire? Aujourd'hui, un jeune qui grade à l'armée



Christian Beutler/Keystone - Laurent Gillieron/Keystone - Jean-Christophe Bott/Keystone



La fin de la guerre entre armée et service civil?

L'idée d'un service citoyen s'invite dans le débat politique, alors que celui-ci tourne largement autour des effectifs de l'armée. Au début de l'année, le Conseil fédéral a décidé de réviser la loi pour durcir les conditions d'accès au service civil. L'objectif est de décourager les militaires de bifurquer sur cette voie en cours de route. Face à ce qu'elle considère comme «une menace contre un service à la collectivité», la Fédération suisse du service civil CIVIVA a d'ores et déjà annoncé être prête à saisir le référendum. «Cette révision ne renforcera pas l'armée et n'apportera pas plus de sécurité à notre pays, explique Rosmarie Quadranti (PBD/ZH), membre du comité. Ce n'est pas dans la mentalité suisse d'affaiblir une institution qui fonctionne bien pour en favoriser une autre.» L'idée d'un service citoyen peut-elle mettre fin à cette guerre entre armée et service civil? «Les deux sont complémentaires», rappelle Florian Schwenk, coordinateur romand de CIVIVA, qui reste prudent dans sa réponse: «Tout dépend de la mise en œuvre de ce service citoyen. S'il y a une pression par des quotas pour garantir les effectifs de l'armée, ça ne résoudra pas tous les problèmes car on continuerait d'opposer les deux institutions.»

Reste que CIVIVA n'a pas encore pris de décision claire à ce sujet. Son papier de position donne toutefois des indications plutôt favorables. «Compte tenu des répercussions positives du service civil sur les civilistes, les destinataires des prestations et la société dans son ensemble, il est envisageable que le plus de jeunes gens possible l'accroissent.» Or une des solutions envisageables pour offrir cette possibilité aux femmes, aux étrangers ou aux inaptés serait d'accomplir ce que CIVIVA appelle un «service civil comparable».

«L'affaire Lauber ne se serait pas passée dans le canton de Vaud»

PROCÉDURE Les procureurs vaudois tiennent un journal détaillé des opérations. Ce qui aurait évité le malentendus que connaît le Ministère public de la Confédération.

DOMINIQUE BOTTI
dominique.botti@lematindimanche.ch

«L'affaire du procureur général de la Confédération Michael Lauber n'aurait pas pu se passer dans le canton de Vaud», affirme l'avocat lausannois Christophe Piguet. Tout simplement parce que les procureurs cantonaux tiennent un journal de bord des opérations. Ce document permet une transparence totale sur les actes d'une enquête. Ce qui évite malentendus et incompréhension, selon l'ancien bâtonnier.

C'est une particularité vaudoise. Durant leur enquête pénale, les magistrats doivent tenir un journal de bord des opérations. Ce document relate évidemment tous les actes de procédure officiels, mais aussi les événements informels importants. Une simple rencontre avec un tiers ou un coup de fil doivent ainsi être mentionnés. Ce journal est placé en tête du dossier pénal. Il permet en un coup d'œil de connaître l'historique de l'affaire et ses étapes déterminantes.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) ne dispose pas d'un journal de bord détaillé des opérations. Comme beaucoup d'autres cantons. Le procureur général Lauber n'a ainsi pas indiqué une série de rencontres informelles qu'il a eues avec le président de la FIFA Gianni Infantino dans le cadre du dossier d'enquête sur cette même FIFA. Ces rendez-vous font polémique depuis leur révélation par les Football Leaks. Une enquête disciplinaire a été ouverte contre Michael Lauber pour connaître entre autres le nombre et les circonstances de ces entretiens.

«Si l'affaire avait eu lieu dans le canton de Vaud, le journal de bord aurait clarifié la situation. Ces rencontres, qui étaient programmées, auraient nécessairement été mentionnées dans ce journal. Leur con-

tenu aurait été résumé. Et si elles ne l'avaient pas été par le procureur, cela aurait été une erreur grave de sa part, exposant le magistrat à une récusation et même à une sanction disciplinaire», poursuit l'avocat, qui ajoute: «Les procureurs vaudois sont très attachés à la foi publique dont est revêtu le procès-verbal des opérations. Les avocats aussi du reste.»

Christophe Piguet se désole que cette pratique des Vaudois ne soit pas généralisée en Suisse. Ce sont les articles 76 et 77 du Code de procédure pénale (CPP) qui fixent les principes généraux de ce journal de bord. Les cantons les adaptent comme ils l'entendent. «Ces deux articles du CPP prévoient une obligation de documentation sans toutefois régler les détails en respectant ainsi l'autonomie d'organisation des cantons», précise Folco Galli, porte-parole de l'Office fédéral de la justice.

Christophe Piguet avait proposé l'uniformisation. Dans la «Revue de l'avocat» d'août 2015, il écrivait vouloir profiter du nouveau CPP entré en vigueur en 2007 pour étendre la pratique vaudoise, «précieuse» et «indispensable», à tous les parquets de Suisse «afin de faciliter la consultation du dossier pénal et permettre à la défense de juger de la diligence et de l'impartialité de la direction de la procédure».

Le procureur général du canton de Fribourg Fabien Gasser a un autre avis. Ses services ne tiennent pas de journal de bord détaillé. Le dossier ne contient donc que des actes de procédure. «Un avocat nous a reproché une fois le manque d'un répertoire. Mais la justice nous a donné raison», explique-t-il. Selon lui, Michael Lauber n'a pas forcément eu tort de ne pas mentionner ses rencontres informelles avec Gianni Infantino. Ces rendez-vous sont informels et concernent davantage la forme, l'organisation, que le fond de la procédure.

Fabien Gasser est aussi président de la Conférence des procureurs de Suisse. Selon lui, l'article 77 n'a jamais été un sujet de débat au sein de cette organisation. Il l'est devenu avec l'affaire Michael Lauber au MPC. Sans grande conséquence. Une uniformisation fédérale de la pratique n'est pas à l'ordre du jour. La révision en cours du CPP ne le prévoit pas, selon Folco Galli.

Le sort d'un bâtard est remonté carrément jusqu'au Tribunal fédéral

RACES DANGEREUSES

Le propriétaire d'un chien de «race d'attaque», importé à Genève en 2018, a obtenu la levée du séquestre auprès du Tribunal fédéral.

Mis sous séquestre par le Service vétérinaire du canton de Genève, un chien potentiellement dangereux sera renvoyé au Portugal. Importé en février 2018, alors qu'il était âgé de 2 ans et demi, l'animal avait été présenté comme de «race indéterminée», ainsi que l'attestait son passeport. Cependant, comme le stipule la législation en vigueur en Suisse, tous les chiens doivent en effet être marqués de façon unique et infalsifiable par l'implantation d'une micropuce et être enregistrés dans la banque de données AMICUS. C'est lors de l'inscription du chien dans cette base de données que le vétérinaire l'a désigné comme étant un «croisé grand pitbull guerrier».

Les «croisés» aussi

Cette appellation avait déclenché une inspection du Service vétérinaire cantonal, puis le séquestre définitif du canidé. Les chiens appartenant à «des races dites d'attaque, ainsi que les croisements issus de

ces races», sont interdits dans le canton de Genève, car considérés comme «potentiellement dangereux», afin de préserver la sécurité publique et de protéger la population. Rappelons que, dans le canton de Genève, le détenteur qui souhaite importer un chien dangereux doit en formuler la demande avant l'importation, au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Restriction de la garantie de propriété
Le propriétaire du chien avait fait recours contre la mesure de séquestration, et, dans un arrêt publié vendredi, le Tribunal fédéral rappelle que «le séquestre d'un chien constitue une restriction grave de la garantie de la propriété».

Pas question, cependant, de le remettre en liberté sans contrevenir à la loi genevoise sur les chiens, raison pour laquelle un compromis a été trouvé à la satisfaction des parties - le canton, le propriétaire et le chien.

Invoquant le principe de proportionnalité, le Tribunal fédéral a demandé au Service vétérinaire de se ranger à la proposition du propriétaire, à savoir renvoyer le chien chez sa mère, au Portugal. Les juges ont recommandé au Service vétérinaire de s'assurer que le renvoi sera effectif et interviendra dans les meilleurs délais. IVAN RADJA (AVEC ATS)